



Modalités du débat public sur le projet

Anneau des Sciences – Tronçon Ouest Périphérique de Lyon

10 novembre 2012 - 28 février 2013

La CNDP a été saisie le 2 mars 2012 conjointement par le Grand Lyon et le conseil général du Rhône sur le projet d'Anneau des Sciences. Le 4 avril 2012, elle a décidé d'organiser un débat public sur ce projet et a nommé Philippe Marzolf président de la Commission particulière chargée de son animation, puis quatre membres : Jean-Stéphane Devisse, Jean-Paul Puyfaucher, Chantal Sayaret et Cécile Valverde.

En amont du débat

- Du 2 mai au 24 septembre 2012, les membres de la CPDP ont rencontré plus de 80 acteurs représentant des institutions et organismes divers concernés par le projet (collectivités, associations, organismes socio-économiques, administrations, etc.). Ces rencontres ont permis à la CPDP d'identifier les questions et les thèmes à soumettre au débat, ainsi que d'élaborer les modalités d'organisation du débat.
- 12 réunions internes à la CPDP et autant avec le maître d'ouvrage ont eu lieu du 4 mai au 11 octobre 2012. Ces réunions ont permis aux membres :
 - de s'approprier la problématique et les enjeux du projet,
 - d'apporter des suggestions d'amélioration au dossier du maître d'ouvrage pour qu'il soit complet et compréhensible par le grand public,
 - de faire un point régulier sur les rencontres avec les acteurs et d'échanger sur les principales attentes par rapport au débat,
 - d'affiner l'organisation du débat et d'en concevoir les modalités.
- Une consultation du public a été ouverte sur le site internet du débat du 27 août au 21 septembre 2012: elle a permis de faire émerger les thèmes que les internautes souhaitent voir aborder pendant le débat. 247 personnes ont indiqué les thèmes qui leur semblaient les plus importants, sur la base des 166 propositions formulées par des internautes.
- Le 24 septembre 2012, la CPDP a organisé une réunion de concertation, à l'espace de la Tête d'Or, rassemblant une grande partie des acteurs rencontrés (environ 70 participants) : cette réunion a permis de présenter le projet de modalités d'organisation du débat et d'échanger avec les acteurs. C'est le croisement de ces rencontres avec les acteurs et de la consultation sur internet qui a abouti à la co-élaboration de ce projet de modalités.



Le débat (10 novembre 2012 – 28 février 2013)

Les questions auxquelles le débat public doit permettre de répondre

- Quels sont les enjeux et les besoins en déplacement et en aménagement urbain de l'ouest lyonnais à l'horizon 2030 ?
- Le projet répond-il à ces besoins et enjeux ? A quelles conditions ?
- Y a-t-il des solutions alternatives ou complémentaires au projet ?

Les principaux thèmes du débat public

- L'aménagement de la ville et la mobilité à l'horizon 2030
- Les impacts des transports sur la santé et l'environnement
- Les solutions alternatives ou complémentaires
- Les aspects financiers

Les moyens d'information et d'expression du public

- **Les documents rédigés par le maître d'ouvrage**
 - Le dossier du maître d'ouvrage (128 pages) présente le contexte, l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques du projet (impression : 1500 exemplaires)
 - Une synthèse (16 pages) du dossier du maître d'ouvrage destinée à une diffusion plus large (impression : 7500 exemplaires)
 - Les études réalisées pour élaborer le projet
- **Les documents de la CPDP**
 - Les journaux du débat : Les numéros spéciaux imprimés (3 numéros prévus) : ils permettent de présenter le cadre du débat, d'annoncer ses différentes phases et de restituer le contenu des réunions publiques ainsi que l'avancée des échanges. Le journal n°1, tiré à 7 500 exemplaires comporte une carte T. Il sera disponible sur les lieux des réunions et dans les locaux de la CPDP et fera l'objet, en même temps que la synthèse du dossier du maître d'ouvrage, d'une insertion dans de nombreux supports de collectivités. Ces 3 numéros imprimés seront adressés à la liste de diffusion (voir plus loin). Les numéros hebdomadaires électroniques (15 numéros prévus) : ils présenteront les derniers documents consultables sur le site, rappelleront les modalités de participation et les dates des prochains rendez-vous du débat public. Ils seront envoyés par mail à la liste de diffusion (voir plus loin).
 - Un dépliant en 3 volets reprendra de façon synthétique les éléments du journal n°1 : il sera distribué, dès l'ouverture du débat, principalement dans les lieux de passage à proximité des salles de réunions (diffusion à 80 000 exemplaires).
- **Le site internet**

L'ensemble des documents du débat sera disponible sur le site internet www.debatpublic-anneau-top.org. Toutefois, la commission souhaite que le site ne se limite pas à l'information mais qu'il soit un véritable lieu d'expression du public. Pour cela, différents outils vont être mis en place :



- Le système Questions/Réponses
 - Un forum de discussions : les internautes peuvent non seulement déposer leurs avis sur le projet ou sur le débat, comme cela se fait traditionnellement dans le cadre des débats publics, mais également engager des discussions, en commentant les différents avis publiés sur le site ;
 - des interviews vidéo : elles seront réalisées à l'occasion des réunions publiques pour permettre aux personnes qui le désirent d'exprimer leur opinion ;
 - la diffusion en direct des réunions publiques : il sera possible de suivre l'ensemble des réunions et de poser des questions en direct depuis internet.
- **Les contributions en cours de débat**
 - Les contributions et les cahiers d'acteurs : un espace spécifique leur sera consacré sur le site. Une contribution représente la position d'un participant sur l'ensemble du projet mis en débat (opportunité, objectifs et caractéristiques principales) et porte sur les trois questions auxquelles le débat public doit permettre de répondre. Des contributions seront retenues, à certaines conditions de forme et de fond, pour faire l'objet de cahiers d'acteurs mis en page, imprimés et diffusés par la CPDP dans les mêmes conditions que les autres documents du débat.
 - Les études et documents complémentaires
 - **Une campagne de communication**
 - Des actions dans la presse :
la CPDP s'est adjoint les services d'une agence de presse afin d'établir une relation continue avec les journalistes et les acteurs institutionnels. Plusieurs actions en direction de cette cible sont prévues :
Des encarts dans la presse et à la radio : un dispositif publicitaire est prévu pour informer le public de la tenue du débat et l'inciter à participer. Des espaces ont été et vont être placés dans la presse écrite, la radio et la presse web, en amont et au moment de l'ouverture du débat :
 - presse quotidienne régionale et site internet du Progrès (en 1/4 page, éditions du 9.11 et du 25.11 au 28.11, outre celles publiées les 31.08 et 4.09 pour annoncer la pré-consultation) ;
 - presse quotidienne gratuite : Metro Lyon (en 1/4 page, éditions du 4.09, du 9.11 et du 27.11) ;
 - radio régionale Scoop (20 spots de 30 secondes, du 26.11 au 29.11).
D'autre part, des campagnes publicitaires sont prévues sur Google et sur Facebook, pour assurer la promotion respectivement du site internet du débat et de sa page Facebook.
 - Conférences de presse et points presse :
une conférence de presse aura lieu le 9 novembre 2012 pour lancer le débat, une deuxième après la clôture du débat pour présenter le compte rendu et le bilan. Si cela s'avérait nécessaire, une conférence de presse supplémentaire serait organisée pour annoncer les réunions territoriales et relayer les enseignements des réunions et des ateliers thématiques. Des points presse sont également prévus à chaque réunion publique.
 - Des communiqués de presse
des communiqués seront régulièrement envoyés à la presse régionale et nationale afin de tenir les journalistes informés de l'avancée du débat.



- **Des actions avec les collectivités ainsi que les acteurs du territoire**
Les collectivités ainsi que les acteurs du territoire ont été sollicités afin de servir de relais d'information. Tous les éléments nécessaires (informations, bannières...) leur seront envoyés afin qu'ils puissent les publier dans leur médias et sur leurs sites internet.
- **Une campagne d'affichage**
des affiches A4 seront placées chez les commerçants des communes où se tiendront les réunions publiques quelques jours avant la réunion. Des affiches A3 seront distribuées dans les mairies de l'agglomération lyonnaise.
- **Des opérations de tractage**
une première opération, de 50 000 dépliant, sera organisée une semaine avant la réunion d'ouverture. Puis 1 500 dépliant seront distribués 2 jours avant chaque réunion publique (impression totale : 80 000 exemplaires)
- **Une exposition**
Une exposition, comprenant 6 panneaux, présentera les modalités du débat et le projet (3 panneaux rédigés par la CPDP, 3 panneaux rédigés par le maître d'ouvrage). Un jeu de panneaux sera installé dans les bureaux de la CPDP, un autre au Grand Lyon pendant la durée du débat. 3 jeux seront en circulation dans des lieux de passage des communes concernées pendant deux ou trois semaines et un sixième jeu sera installé dans le hall de chaque salle avant les réunions publiques.
- **Une liste de diffusion**
elle se constituera via les inscriptions sur le site internet ou par la carte T présente dans le journal du débat n°1 : elle permettra de recevoir les documents du débat, par e-mail ou par la poste. Le choix proposé au public de recevoir les documents au format informatique s'inscrit dans une recherche de solutions qui permettent la dématérialisation des documents afin de limiter les impressions et la consommation de papier. A ce jour¹, cette liste compte 520 abonnés.
- **Une page Facebook ([facebook.com/debatpublic.anneau.top](https://www.facebook.com/debatpublic.anneau.top))**
cette page permettra de diffuser des informations en renvoyant au site internet, sans être un lieu de débat. Elle est mise en place dans l'objectif de toucher un public diversifié, en complément des moyens de communications traditionnels. A ce jour (25/10/12), elle compte 130 abonnés.
- **Les réunions publiques**
12 réunions publiques :
 - 1 réunion d'ouverture et 1 réunion d'approfondissement, pour débattre du projet et de son contexte, et aborder la problématique du transit,
 - 2 réunions et 2 ateliers thématiques (dont l'un se déroulera en deux temps), pour aborder plus spécifiquement les différents enjeux du projet,
 - 4 réunions territoriales, qui permettront aux habitants et aux acteurs de débattre des aspects plus locaux du projet,
 - des auditions publiques,
 - 1 réunion de clôture.



Les réunions se tiendront de 19h30 à 22h30, les ateliers et les auditions de 14h30 à 17h30. Toutes ces réunions seront diffusées en direct sur le site internet du débat, à l'exception des auditions publiques.

- **La réunion d'ouverture : le projet et son contexte, la problématique du transit**
Le 29 novembre 2012 à Lyon / La Sucrière (Confluence)
 - Présentation du débat par la CPDP
 - Présentation du projet par le maître d'ouvrage
 - Présentation des problématiques de transit et des projets d'infrastructures de l'État dans la région.
- **Réunion d'approfondissement : le projet et son contexte (suite)**
Le 4 décembre 2012 à Lyon / La Sucrière (Confluence)
 - La priorité sera accordée à l'expression de questions, afin d'aboutir à une compréhension plus fine du projet, de ses enjeux et de son contexte, notamment à travers sa place dans les différents schémas et plans d'aménagement.
- **Réunion thématique "L'aménagement de la ville et la mobilité à l'horizon 2030"**
le 11 décembre 2012 à Lyon / Université Lyon III - Auditorium Malraux
 - Tendances d'évolutions des différentes fonctions de la ville (emplois, loisirs...)
 - Les comportements vis-à-vis des différents moyens de transport
 - Prospectives énergétiques et de mobilité.
- **Réunion thématique "Les impacts des transports sur la santé et l'environnement"**
Le 13 décembre 2012 à Lyon / Université Lyon III - Auditorium Malraux
 - Impacts sur la santé
 - Impacts globaux sur l'environnement (gaz à effet de serre, facteur 4, bilan carbone)
 - Impacts locaux de l'infrastructure (bruit, biodiversité, continuité et fonctionnalités écologique et hydraulique)
- **Atelier thématique "Les solutions alternatives ou complémentaires" (en 2 parties)**
les 5 et 18 décembre 2012 à Lyon / Espace de l'Ouest Lyonnais
 - Réunion 1 : les solutions alternatives "transports en commun"
 - Réunion 2 : remarques sur les solutions présentées à la 1ère réunion ; les 2 solutions du Grand Lyon et autres solutions routières.
- **Atelier thématique "Les aspects financiers"**
le 17 décembre 2012 à Lyon / Espace de l'Ouest Lyonnais
 - Les modes de financement des infrastructures routières et de transport collectif
 - Le financement de l'Anneau des Sciences
 - La gouvernance des transports
- **Réunion territoriale "Entrée Nord-Ouest de Lyon"**
le 10 janvier 2013 à Tassin-la-Demi-Lune / L'Atrium
 - diffusion de l'information sur les communes d'Ecully, Tassin-la-Demi-Lune, Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon, Lyon 5, Lyon 9



- **Réunion territoriale "Entrée Sud-Ouest de Lyon"**
le 17 janvier 2013 aux Hôpitaux Sud / Amphi I
 - diffusion de l'information sur les communes de Saint-Genis-Laval, Chaponost, Oullins, Pierre-Bénite

- **Réunion territoriale "Requalification de l'autoroute A6 / A7"**
le 24 janvier 2013 à Lyon / La Sucrière (Confluence)
 - diffusion de l'information sur les communes d'Irigny, Saint-Fons, Vénissieux, Feyzin · Réunion territoriale "Entrée Sud de Lyon »

- **Réunion territoriale "Entrée Sud de Lyon"**
le 31 janvier 2013 à Irigny / La Pastorale
 - diffusion de l'information sur les arrondissements Lyon 2, Lyon 7 et la commune de La Mulatière

- **Les auditions publiques**
elles permettront aux acteurs qui le demandent de préciser leur position.

- **Réunion de clôture**
le 21 février 2013 à La Sucrière (Confluence)
 - Les enseignements que tirent du débat la CPDP, le Grand Lyon et le conseil général, ainsi que les acteurs.
Si des communes souhaitent organiser elles-mêmes des réunions d'information, elles peuvent demander le concours de la CPDP : un membre de la commission pourra y participer pour présenter le débat aux participants et tirer les enseignements de la réunion : ces enseignements seront alors soumis à commentaire sur le site internet du débat et seront pris en compte dans le compte-rendu de la CPDP, au même titre que les réunions publiques organisées par la CPDP.

- **Des actions spécifiques auprès des étudiants**
des actions ont été mises en place en collaboration avec des élèves ingénieurs de l'ENTPE (Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat) de 3e année, en spécialisation Aménagement et politiques urbaines et Transports et territoires : un cours, des groupes de travail et l'organisation d'un débat spécifique aux étudiants sont en préparation.